

PROJET DE FUSION ENTRE

CS ISOLATION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 14 AVENUE EUGENE FREYSSINET
95740 FREPILLON
790 713 358 RCS PONTOISE**

ET

LMD CALORIFUGE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 14 AVENUE EUGENE FREYSSINET
95740 FREPILLON
530 870 179 RCS PONTOISE**

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Paris du 28 septembre 2026,

La société CS ISOLATION, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 14 AVENUE EUGENE FREYSSINET 95740 FREPILLON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 790 713 358 RCS PONTOISE, et la société LMD CALORIFUGE, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 14 AVENUE EUGENE FREYSSINET 95740 FREPILLON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 530 870 179 RCS PONTOISE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CS ISOLATION par la société LMD CALORIFUGE.

La société CS ISOLATION ferait apport à la société LMD CALORIFUGE de la totalité de son actif, soit 889 111,82 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 455 068,33 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 434 043,49 euros.

La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société ISOLATION FINANCE ENGINEERING, Société à responsabilité limitée au capital de 400 000 euros, dont le siège social est situé 14 AVENUE EUGENE FREYSSINET 95740 FREPILLON, immatriculée sous le numéro 820 261 329 RCS PONTOISE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts sociales créées par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CS ISOLATION depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société LMD CALORIFUGE.

La société CS ISOLATION sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

La fusion sera réalisée le 30 novembre 2026.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de PONTOISE au nom des deux sociétés le 15 octobre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés.

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent.

Pour avis

